

mortalité est très élevé dans cette réserve. Il y a des services sanitaires dans la province de Québec, il n'en coûterait que \$150 par année au ministère des Affaires indiennes, et le gouvernement de Québec pourrait se charger de cette réserve. Je serais bien aise que le ministre prît sur les crédits généraux la somme nécessaire pour les fins sanitaires de cette région.

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. DUPUIS: Avec la bienveillante permission de mes honorables amis de la droite, je désire soumettre cette question au ministre.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député désire poser une question, il devrait le faire. La Chambre n'est pas saisie d'une motion justifiant un débat.

M. DUPUIS: Ce n'est pas un débat.

M. l'ORATEUR: L'honorable député va-t-il adresser sa question?

M. DUPUIS: Je ne désire pas embarrasser le Gouvernement, et cette question n'est pas posée pour des fins politiques. Je ne suis animé que d'un sentiment d'humanité.

M. l'ORATEUR: Posez votre question.

M. DUPUIS: Je veux simplement rappeler qu'il n'y a pas de service d'égouts en cet endroit.

L'hon. THOMAS G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): Je n'ai pas entendu la question, mais j'examinerai volontiers les observations de l'honorable député.

DISCUSSION DES SUBSIDES

ACCORD INTERNATIONAL RELATIF AU BLÉ

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Monsieur l'Orateur, j'allais demander au premier ministre s'il nous serait permis, à l'occasion de l'étude des crédits supplémentaires du ministre du Commerce (M. Stevens), de discuter l'accord international relatif au blé. Si nous le pouvons, je n'aborderai pas cette question dans le moment, mais, dans la négative, j'attaquerai ce sujet dès maintenant, bien que je préfère le discuter lors de l'étude des crédits.

Le très hon. M. BENNETT: Il vaut mieux le faire dans le moment, vu l'état des crédits.

L'hon. M. MOTHERWELL: La Chambre [M. Dupuis.]

sait que la gauche a demandé plusieurs fois l'occasion de discuter l'accord international concernant le blé, mais le premier ministre a pensé que nous avions débattu cette question suffisamment dans l'intérêt même de cette dernière et du pays en général. Cependant, les faits qui se sont produits récemment à ce sujet nous obligent à émettre quelques observations à cet égard avant la prorogation. A cause de cela, j'ai pensé que le premier ministre me laisserait peut-être discuter cette question à l'occasion de la discussion des crédits du ministre du Commerce plutôt que lorsque la Chambre est invitée à se former en comité des subsides. Mais, je crois que mon très honorable ami a raison, et que le sujet doit être abordé maintenant plutôt que lors de la discussion des crédits, parce qu'il n'y a aucun subside qui se rapporte directement à la question, et que la permission pourrait alors nous être refusée de traiter ce sujet.

La première mesure qui a contribué à l'échec de l'accord international relatif au blé a eu lieu à la session spéciale de 1930 lorsque le Gouvernement a frappé d'interdiction six ou sept des principaux produits exportables de la Russie. Et, en faisant cela, il ne s'est pas montré des plus délicats, accompagnant sa décision de remarques qu'un grand pays comme la Russie ne pouvait entendre sans en être offensé. Il me semble que quiconque était quelque peu renseigné sur les affaires internationales devait savoir, même à cette époque, que l'interdiction des denrées les plus importantes de ce grand pays était la dernière chose que nous aurions dû faire, si nous voulions conclure une convention internationale avec la Russie touchant le blé ou tout autre produit.

En 1931, l'année suivante, il y eut une conférence internationale à Rome concernant le blé. La Russie avait déjà paru en scène alors comme pays exportateur de blé, et tout l'univers se demandait ce qui allait arriver, vu que la Russie exportait du blé de nouveau, à des prix que certains jugeaient être du dumping. L'assemblée de Rome semble avoir nourri l'espoir que les diverses nations pourraient s'entendre au sujet du blé. Je me rappelle que l'honorable Howard Ferguson, haut commissaire du Canada, était le représentant du Canada à Rome, et je pense que le docteur Riddell, de Genève, y était également. La coopérative du blé était représentée. M. Williams était là. J'ignore s'il représentait la coopérative ou non, mais, sauf erreur, M. Robertson, était en cette ville au nom de la coopérative du blé. Peu de temps après l'ouverture de la conférence, il devint évident qu'on ne ferait guère grand'chose en ce qui concernait l'accord international. La